



RÈGLEMENT Neandertal trail

« Ça pique » !

ARTICLE 1 : PRÉSENTATION

Le **Neandertal Trail**, est une compétition de course en pleine nature organisée par l'association "Bruniquel Origine Trail" avec le concours de la municipalité de Bruniquel (82). Elle aura lieu le **22 Février 2020**.

L'épreuve est ouverte aux coureurs (Femmes et Hommes) âgés de 18 ans révolus au jour de la course.

Elle est réalisée sur un parcours de 25 km sur la commune de Bruniquel.

Ce parcours est pourvu de 3 ravitaillements.

ARTICLE 2 : L'ÉPREUVE

Départ Samedi à 14h00, 25 km (parcours avec parties communes des traces CroMagnon et Sapiens) loin de la montagne, les quelque 1400D+ sont exigeants ...

Barrière horaire fin de course 20h.

Ni bâton, ni assistance ne seront autorisés.

Matériel obligatoire

Chaque participant devra être muni :

- **DE GANTS**
- d'une réserve d'eau (500 ml)
- d'un sifflet
- d'une lampe frontale

En cas de météo difficile et pour votre sécurité, l'organisation vous demandera de prévoir également :

- une veste de pluie imperméable et respirante
- un collant de course longue

ARTICLE 3 : TARIFS

Inscription : 20€

Course limitée à 250 coureurs

Repas de clôture : 14 €

Pasta party : 10 €

A PARTIR DU 10 FEVRIER LES INSCRIPTIONS SERONT MAJORES DE 5€

ARTICLE 4 : INSCRIPTION ET ANNULATION

Inscriptions

à partir du 15 AOÛT 2019

- en ligne sur le site

www.bruniquelorigine-trail.fr

- par chèque à l'adresse de l'association :

[Bruniquel Origine Trail 2962 chemin des Nouals 82800 Bruniquel](#)

Annulation / remboursement

Aucune annulation ni remboursement.

Changement de format de course

Le changement de format de course pourra être validé avant le 23 Janvier 2020.

Il suivra les règles suivantes :

- pas de remboursement de la différence en cas de choix d'une course moins onéreuse ;
- dans le cas de la modification vers une course plus grande, le tarif au moment du changement sera appliqué en déduction du dossard déjà payé ;
- au-delà de cette date, aucun changement ne sera possible.

ARTICLE 5 : RETRAIT DES DOSSARDS

Le retrait des dossards sera fait dans la salle du château de Bruniquel dès le Samedi matin de 10H à 13h.

Il vous sera demandé :

- une pièce d'identité
- la vérification du matériel obligatoire.

Il vous sera remis : votre dotation et dossard.

ARTICLE 6 : L'ÉTHIQUE

Chaque participant s'engage à respecter le règlement ainsi que les autres concurrents, les bénévoles et la population du village qui accueille la course. Il devra en outre venir en aide à tout coureur en difficulté, respecter la faune et la flore et ne laisser aucun déchet sur son passage. Toute transgression sera sanctionnée de mise hors course.

ARTICLE 7 : RESPONSABILITÉ, LICENCES ET CERTIFICATS MÉDICAUX

- ASSURANCE :

Chaque concurrent déclare pouvoir attester d'une couverture responsabilité civile individuelle accident, garantissant les risques inhérents à sa participation.

L'Association « Bruniquel Origine Trail » déclare avoir souscrit une assurance spécifique pour cette épreuve, mais se décharge de toute responsabilité en cas d'accident, de vol ou de dommages corporels.

- CERTIFICATS MÉDICAUX ET LICENCES :

La participation à cette épreuve est subordonnée à :

- une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou d'un Pass' Running, délivrés par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation ;
- ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ;
- ou d'une licence compétition délivrée par la Fédération Française de Course d'Orientation, par la Fédération Française de Pentathlon Moderne ou par la Fédération Française de Triathlon, en cours de validité à la date de la manifestation ;
- ou d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'1 an à la date de la compétition, ou de sa copie.

ARTICLE 8 : CHRONOMETRAGE

Par lecture des dossards :

Chaque participant devra porter son dossard de façon visible.

Le passage dans les bases de vie déclenchera la comptabilisation et la position du coureur.

ARTICLE 9 : PROGRAMME DE L'ÉVÉNEMENT

Voir programme général.

ARTICLE 10 : RÉCOMPENSES

Seront récompensés lors du podium, les 3 premières femmes et les 3 premiers hommes (soit 6 coureurs) ayant effectué le plus de kilomètres.
En cas d'absence, le trophée ne sera pas envoyé ultérieurement.

ARTICLE 11 : DROIT À L'IMAGE

Les participants autorisent l'organisation, ainsi que leurs ayants droit (partenaires et médias), à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, pris à l'occasion de leur participation lors de l'événement "Bruniquel Origine trail" sur tous les supports, y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires pour la durée la plus longue prévue par la loi.

ARTICLE 12 : PARCOURS ET CONSIGNES DE COURSE

Parcours

Entre monts, vallées et Gorges de la Vère et de l'Aveyron, du piton rocheux des châteaux de Bruniquel, un parcours technique sur mono trace la plupart du temps. Venez vous défier à ce parcours ludique, visuel, créé dans le plus pur esprit Trail. Le plaisir au bout de chaque chemin, à chaque virage, montée dans le pentu, vous attend !

Ravitaillements / Zones de repos

Les 3 bases de vie seront pourvues d'une zone de ravitaillement composée d'aliments adaptés à l'épreuve (produits sucrés, salés, liquides, solides, chauds et froids).
Une zone de repos sera à la disposition des coureurs.

Sécurité

La sécurité de la course est assurée par un médecin, des postes de secouristes et des signaleurs placés tout le long du parcours aux endroits stratégiques.

ATTENTION : les parcours comprennent certains passages qui nécessitent des concurrents une vigilance particulière. **Vous vous engagez donc** à respecter les règles de sécurité, l'attente éventuelle, l'ordre de passage et les indications des bénévoles encadrants au passage de cordes de descente de la cascade et au pont de singe.

Descente de la cascade



Pont de singe



ARTICLE 13 : MODIFICATION OU ANNULATION de L'EPREUVE

L'organisation se réserve le droit de modifier le parcours, de modifier l'horaire de départ, ou d'arrêter la compétition à tout moment en cas de mauvaises conditions météorologiques et afin d'assurer la sécurité des participants.

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'association se réserve le droit d'annuler l'épreuve sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

L'inscription d'un(e) participant(e) atteste qu'il a pris connaissance de ce règlement et qu'il s'engage à en respecter sans restriction l'ensemble des dispositions.

